

Développer le Covoiturage en Entreprise : quels leviers et quelles solutions pour les employeurs et pour les collectivités



Registre de preuve de covoiturage



Quels sont les leviers pour favoriser le covoiturage en entreprise ?

Mardi 2 juillet 2024

covoiturage.beta.gouv.fr

Quels sont les leviers des employeurs pour favoriser le covoiturage de leurs salariés ? Comment les collectivités peuvent-elles aider efficacement à la mise en place de politiques incitatives au covoiturage au sein des entreprises de leur territoires ? Quelles solutions existent pour accompagner le développement de la pratique sur les trajets domicile-travail ?

Mardi 2 juillet l'équipe covoiturage.beta.gouv.fr organisait un webinaire pour tenter de répondre à ces questions avec la participation de la DGITM, du CEREMA et de collectivités telles que l'Arc Jurassien, Cap Cotentin et le PETR de Brusche Mossig. Cet article fait la synthèse des échanges ayant eu lieu lors de cet événement.

Employeurs : quels sont les leviers pour favoriser le covoiturage en entreprise ?

Contexte et Chiffres Clés

En France, plus de 100 millions de déplacements quotidiens sont effectués en voiture, dont 74 % par des actifs se rendant au travail. Actuellement, seulement 900 000 de ces trajets sont réalisés en covoiturage, représentant moins de 1 % des déplacements en voiture. Étant donné que les voitures sont responsables de plus de 15 % des émissions de GES en France métropolitaine, le covoiturage peut réduire de moitié l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail

Objectifs du Plan National Covoiturage

Le plan national de covoiturage vise à augmenter les trajets quotidiens en covoiturage à 3 millions d'ici 2030. Atteindre cet objectif permettrait d'éviter l'émission de 3 millions de tonnes de CO₂ en 2030. Ce plan se compose de 14 mesures dont la mesure 3 qui vise à accompagner les employeurs dans leur politique d'incitation au covoiturage avec notamment la mise en place du Forfait Mobilités Durables ou la Charte employeurs



Objectifs du plan national covoiturage

- 3 millions de trajets quotidiens en covoiturage contre 900 000 trajets aujourd'hui
- Si l'objectif est atteint, il permettra d'éviter l'émission de 3 millions de tonnes de CO₂ en 2030.
- Augmenter le pouvoir d'achat des français

14 mesures dont :

MESURE 3

Accompagner les employeurs dans le développement de leurs politiques d'incitation au covoiturage



Accompagner les **employeurs** dans leur politique covoiturage : Forfait mobilité durables, charte employeurs



Le Plan vise à accompagner les employeurs pour améliorer la mobilité de leurs salariés et promouvoir le covoiturage auprès de leurs collaborateurs en :

- permettant la mise en place d'un outil numérique de suivi par les employeurs des preuves de covoiturage nécessaires au versement du forfait mobilités durables à leurs salariés qui pourrait être développé par le registre de preuves de covoiturage;
- mettant en place un label Employeur pro-mobilité durable pour récompenser les entreprises exemplaires.

Le Covoiturage, une opportunité mais aussi des obligations pour les employeurs

Pour les employeurs, le covoiturage offre plusieurs avantages :

- Pour la marque employeur et la politique RSE : affirmer ses valeurs et améliorer l'attractivité de l'entreprise en facilitant les déplacements des employés.
- Pour la qualité de vie au travail et la sécurité des salariés : renforcer la cohésion et réduire les risques d'accident liés à la mobilité.

- Sur le plan économique : exonérations sociales et augmentation du pouvoir d'achat des salariés

... mais aussi des obligations :

- Quelle que soit la taille de votre entreprise, l'employeur doit dresser un état des lieux des conditions de mobilité des collaborateurs sur les trajets domicile-travail.
- L'employeur peut également réaliser un plan de mobilité employeur

Liens utiles pour aller plus loin

- [Plaquette « Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé ».](#)
- [Bilan des accords collectifs sur la mobilité domicile-travail.](#)
- [FAQ « Forfait mobilités durables ».](#)
- [Baromètre du forfait mobilités durables.](#)
- [Aides au covoiturage disponibles sur les sites gouvernementaux](#)
- [Observatoire national du covoiturage quotidien](#)
- [Charte d'engagement en faveur du covoiturage des salariés](#)

La Plateforme « Employeurs Covoiturage » mise en place par l'ADEME



Plan national covoiturage du quotidien

ACCUEIL

JE M'INFORME ▾

JE M'INSPIRE

J'AGIS ▾

RESTONS CONNECTÉS

CHARTRE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU COVOITURAGE DES SALARIÉS



Chaque jour, ce sont près de 114 millions de déplacements qui sont effectués en voiture, dont 30% pour un motif professionnel. Ce mode de transport représente par ailleurs 15% des émissions de gaz à effet de serre en France.

Selon l'ADEME, 70 % des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels et la part du covoiturage quotidien est estimée à seulement 3%.

Face à ces constats, et pour décarboner la mobilité tout en sauvegardant le pouvoir d'achat des Français, l'État a lancé le 13 décembre 2022 un plan d'action national pour promouvoir le covoiturage du quotidien, notamment les trajets domicile-travail.

L'ADEME a lancé une [plateforme dédiée aux employeurs](#) pour encourager le covoiturage. Cette plateforme propose :

- Une charte d'engagement pour les employeurs et leur mise en visibilité.

- Un centre de ressources fournissant le contexte national, la réglementation, des études de référence, des retours d'expérience et une boîte à outils complète

Mais aussi

- Une [Mailing-list](#) pour recevoir les dernières actualités (prochains événements, informations diverses, etc.)
- Un espace collaboratif qui permet aux membres de partager des actualités, de la documentation ou encore des bonnes pratiques à destination des employeurs : demande d'inscription par email à employeurs.covoiturage@ademe.fr

Collectivités : quels sont les leviers pour favoriser le covoiturage en entreprise ?

Exemples de Leviers pour les collectivités

Les collectivités peuvent jouer un rôle crucial en encourageant le covoiturage par :

- Une administration exemplaire.
- La sensibilisation et l'outillage des entreprises.
- L'association avec des partenaires.
- Le déploiement d'animations et d'incitations financières ciblées .

Retours d'expériences de collectivités

Des collectivités comme l'Arc Jurassien, Cap Cotentin, et le PETR de Bruche Mossig ont mis en place des politiques pour favoriser le covoiturage des entreprises de leur territoire.

1) Arc Jurassien

Contexte et Gouvernance : Le programme de covoiturage de l'Arc Jurassien est une initiative transfrontalière qui a vu le jour il y a une dizaine d'années. En 2022, le nombre de frontaliers a atteint 62 500, entraînant des nuisances liées à la mobilité. Ce programme vise à répondre aux besoins spécifiques des territoires ruraux et est coordonné par Inès Maire-Amiot, chargée de mission au Parc naturel régional (Pnr) du Doubs Horloger

Démarche et stratégie :

- **Développement du covoiturage sur une démarche de proximité** : Le programme met l'accent sur une démarche de proximité, répondant aux besoins des entreprises locales et intégrant des solutions de mobilité plus larges pour certaines prestations.
- **Centrage sur le motif Domicile-Travail** : Les efforts sont principalement concentrés sur l'animation du dispositif dans les entreprises et la communication.

- **Financement public-privé avec la participation financière des entreprises :**
Après plus de 10 ans de gratuité, les entreprises sont désormais invitées à contribuer financièrement pour ancrer le dispositif dans la durée. La participation financière vise à couvrir 20 % des coûts effectifs du programme, avec une tarification annuelle basée sur le nombre de collaborateurs par site

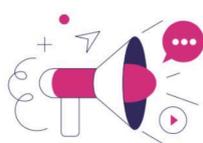
Exemples d'actions :

- Support de communication clé en main à destination des collaborateurs
- Animation en entreprise
- Challenge covoiturage annuel
- Mobility Jackpot (loterie pour inciter au covoiturage)
- Mesure du potentiel de covoiturage via une solution de gestion de mobilité partenaire
- Comité de réflexion mobilité
- Webinaires
- Bilan d'auto-évaluation

Dispositif en 2023/2027



Prestations incluses dans la contribution annuelle



Supports de communication clé en main à destination des collaborateurs

Le dispositif accompagne les entreprises dans leur communication pour informer et sensibiliser leurs employés aux avantages de la pratique du covoiturage : convivialité, santé, économies financières et diminution de l'impact environnemental.



Animations en entreprise

Les stands d'information ont pour vocation de sensibiliser les collaborateurs au covoiturage et aux autres modes de mobilité durables. Chaque établissement peut bénéficier d'une animation par année. Des animations supplémentaires payantes peuvent être sollicitées.



Challenge covoiturage annuel

Cet événement phare du dispositif est ouvert aux covoitureurs confirmés ou occasionnels. Il vise à faire découvrir ou renforcer la pratique du covoiturage par l'expérimentation concrète pendant une semaine.



Mobility Jackpot

Le Mobility Jackpot est un jeu de loterie destiné aux entreprises pour encourager une mobilité responsable. L'outil en ligne est mis à disposition de l'entreprise qui alimente une cagnotte. Un tirage au sort hebdomadaire récompense un lauréat qui s'est rendu au travail autrement qu'en voiture individuelle !



Mesure du potentiel de covoiturage de l'entreprise

Cette fonctionnalité proposée par fairpark (une solution de gestion de la mobilité) permet de calculer et de visualiser simplement et rapidement le potentiel de covoiturage pour l'ensemble de l'entreprise et par collaborateur.



Comité de réflexion mobilité

Une fois par an, les promoteurs mobilité des entreprises partenaires d'une région sont invités à se réunir le temps d'une rencontre. Cet événement est l'occasion d'échanger entre pairs sur les expériences et bonnes pratiques en matière de mobilité.



Webinaires

Deux fois par an est organisée une rencontre en ligne destinée aux promoteurs mobilité pour traiter un sujet d'actualité, tels que l'électromobilité ou la responsabilité sociétale et environnementale en entreprise.



Bilan auto-évaluation

Cet outil en ligne permet d'établir en quelques minutes un score relatif à la gestion actuelle de la mobilité de l'entreprise. Cette auto-évaluation indique des pistes générales d'action et de mesures de mobilité à entreprendre pour faire évoluer positivement la gestion de la mobilité de l'entreprise.

Résultats :

- Le covoiturage a doublé en 12 ans
- 23% de taux de covoiturage mesuré aux frontières
- 80 entreprises et 25000 collaborateurs concernés par le dispositif
- Plus de 70% des entreprises adhérentes qui jugent le dispositif efficace
- Plus de 80% des covoitureurs frontaliers sont d'anciens auto-solistes

- 36% des frontaliers qui travaillent dans les entreprises adhérentes convoitent

Facteurs de réussite :

- La mobilisation des entreprises et le portage en interne de celles-ci
- Les animations en entreprise
- Les actions complémentaires impactantes au sein des entreprises

“

***Un dispositif tel que le
notre, pour qu'il puisse
fonctionner, c'est un sujet
permanent, une dynamique
à lancer et à maintenir
dans la durée***

Ines Maire Amiot

Chargée de mission Transition Energétique et Mobilités - Arc Jurassien

2) Cap Cotentin

Contexte et Gouvernance : La communauté d'Agglomération du Cotentin, créée en 2017, est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour 129 communes et 182 000 habitants. Elle a déployé une offre de mobilité multiple pour proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture, notamment à travers le réseau Cap Cotentin, lancé au 1er septembre 2021

Démarche et stratégie :

- **Des expérimentations en cours et à venir** : expérimentation d'un service de covoiturage de courte distance quotidien avec BlaBlaCar Daily depuis janvier 2023. Un service complémentaire à l'offre de mobilité qui apporte une réponse à certains usagers non desservis par les transports en commun (horaires décalés, zones d'activités, ...) ou n'ayant pas de permis et/ou de véhicules .
- Formalisation possible d'une stratégie voiture partagée dans un document de planification (horizon 2025)
- Une stratégie employeur pour inciter les entreprises locales à s'emparer du sujet

Exemples d'actions :

Le service de covoiturage courte distance du quotidien

- **Nouveauté** depuis le **1^{er} janvier 2023**
- Covoiturage du quotidien, notamment pour les **trajets domicile-travail**
- Une **application mobile** et un **incitatif financier** :

Passagers : 20 premiers trajets gratuits, puis 0,50€ par trajet, soit 1€ l'aller-retour

Conducteurs :

- 2€ par passager entre 2 et 20km (1,50€ payé par l'Agglomération)
- 0,10€ supplémentaire jusqu'à 40km (4€ maximum par trajet et par passager, dont 3,50€ maximum payés par l'Agglomération)

Pour des trajets avec 3 passagers maximum, et ayant au moins le point de départ ou d'arrivée dans l'Agglomération du Cotentin



UN SERVICE PROPOSÉ PAR
leCotentin
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PARTENAIRES

- **Un dispositif d'incitation financier** via BlaBlaCar Daily depuis janvier 2023 : un service complémentaire à l'offre de mobilité qui apporte une réponse à certains usagers non desservis par les transports en commun (horaires décalés, zones d'activités, ...) ou n'ayant pas de permis et/ou de véhicules
- **Une série d'actions employeurs** :
 - Création d'un espace de reporting et d'une communauté sur l'appli Blablacar Daily
 - Organisation d'actions de promotion sur site
 - Mise à disposition d'un kit communication
 - Accès aux réunions référents organisées par Blablacar Daily
 - Organisation de webinaire de présentation au lancement du service
 - Envoi d'emailing et d'une newsletter à destination des employeurs
 - Temps d'information sur le service à l'occasion du Comité des partenaires
 - Présentation du service lors d'un forum des métiers annuel

Exemple d'actions auprès des employeurs



- Diverses **actions de promotion** chez les employeurs
- Réalisation **d'une vidéo en lien avec Orano**
- Réalisation **d'un temps presse à Orano en octobre 2023**
- Recrutement de **2 ambassadrices Cap Cotentin** utilisant le service
- Présentation du service **au Club éco**

Cotentin. Avec Klaxit, les salariés d'Orano se déplacent de plus en plus en covoiturage

L'Agglomération du Cotentin mise beaucoup sur les mobilités douces. Depuis janvier 2023, elle a déployé une nouvelle alternative pour se déplacer : le covoiturage.

Cet article est réservé aux abonnés



UN SERVICE PROPOSÉ PAR
leCotentin
COMITÉ DE COORDINATION

Résultats :

- Environ 1000 trajets/mois
- Nombre d'inscrits > nombre d'utilisateurs actifs sur le territoire (18% des inscrits sont actifs)
- Des résultats en deçà des objectifs
- Grand potentiel restant (faire connaître l'offre aux employeurs et aux salariés, convertir des inscrits en utilisateurs actifs...)
- Une démarche liée au changement de comportement qui implique de se dérouler sur du temps long

3) PETR de Bruche Mossig

Contexte et Gouvernance : Le PETR Bruche Mossig regroupe 3 EPCI AOM, 68 communes et 86 000 habitants. Le lancement du programme de covoiturage "St'hopla", opéré par Karos, a eu lieu en septembre 2023. Ce programme s'inscrit dans le cadre des études de mobilité du SCoT et du PCAET, visant à proposer une alternative à la voiture individuelle et à compléter les transports en commun.

Stratégie et actions :

- **Communication Atypique :** Pour rendre visible le nouveau service, des panneaux et d'autres supports de communication ont été utilisés, en impliquant l'ensemble des communes et des gros employeurs du territoire.

- **Implication des Entreprises** : Le programme a activement impliqué les entreprises, représentant 14 % des inscrits et 30 % des covoitureurs, avec 60 % des trajets réalisés étant liés à des motifs domicile-travail(Quels sont les leviers ...).

Résultats :

RÉSULTATS

- 2060 membres sur St'hopla
- 10 478 trajets réalisés pour 22 km en moyenne
- Entreprises impliquées depuis le lancement
 - Le covoiturage dans les entreprises partenaires : 14% des inscrits ; 30% des covoitureurs ; 60% des trajets réalisés
 - Trajets réalisés autour de 4h-5h, 12h-13h et 21h-22h
- Rôle du PETR et des élus : faciliter la prise de contact et les échanges entre les entreprises et l'opérateur Karos



- **Adoption et Utilisation** : Le service "St'hopla" compte 2 060 membres ayant réalisé 10 478 trajets, avec une distance moyenne de 22 km par trajet.
- **Impact sur les Entreprises** : Les entreprises partenaires jouent un rôle clé dans la facilitation des contacts et des échanges avec l'opérateur Karos, contribuant ainsi au succès du programme.

Si vous n'avez pas pu assister à ce webinar, [un replay est en ligne](#)

Pour consulter les autres webinaires thématiques de la série, rendez-vous sur la documentation publique doc.covoiturage.beta.gouv.fr